Compte rendu de réunion Séance du 09 mars 2020

L'AN DEUX MIL VINGT le NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents: Mme Béatrice LATOUCHE, Maire, M. Michel RAVENEAU, M. Michel NERON, M. Jean-Louis YVERNAULT, Mme Françoise LEMONNIER, M. Guy LEHOUX, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Marie-Line CHAUMIN, M. Jean-Paul GUIBERT, M. Michel CHANTEPIE, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, Mme Marie-Anne CORBEL, Mme Murielle COUBARD, M. Louis-Jean de NICOLAY, M. Jacky DECERS, M. Franck DELANOUE, M. William DEROUET, Mme Annick GENNETAY, M. Jean le GALLET, Mme Rose-Marie LEDRU, M. Philippe LEGRAND, M. Gérard LEMOINE, M. Jean-Marie POUTEAU, M. Pascal RENOU, Mme Christiane TRIOLET, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU

Absents excusés:

M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à M. Michel RAVENEAU
Mme Nathalie MARCHAND donne pouvoir à Mme Rose-Marie LEDRU
Mme Marie-Hélène PENARD donne pouvoir à M. Jacky DECERS.
M. Patrick CORVAISIER donne pouvoir à M. Roland FRIZON
Mme Mylène LEDRU, Mme Marie-Adélaïde de PUYSEGUR et M. Jean Michel HOUSSEAU

Secrétaire de séance : M. Pascal RENOU

Membres: En exercice: 39

Présents : 32 Votants : 36

Avant de commencer, Madame le Maire, donne quelques informations concernant le CORONAVIRUS et notamment les consignes à suivre lors des permanences des élections.

- Saluer sans se serrer la main
- Eviter les embrassades
- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique

Dans chaque bureau de votes seront mis à disposition du gel, des lingettes désinfectantes, des masques, du savon dans les toilettes et des essuie-mains jetables.

Les présidents des bureaux de vote devront toutes les heures désinfecter les poignées des portes, les isoloirs, les tables et les stylos servant à l'émargement.

Des consignes seront communiquées ultérieurement quant à l'organisation physique des bureaux de vote, de façon à ce que la gestion des files d'attente et flux au sein de chaque bureau de vote limite les situations de promiscuité prolongée.

Madame le Maire rappelle que c'est une précaution.

Procès-verbal N° 1 du 17 février 2020 validé à l'unanimité.

Remarque de M. DELANOUE, dans le procès-verbal, il a été écrit : qui assure les travaux réalisés

à l'espace intercommunal des services?

Alors qu'il avait été dit : qui a repris l'emprunt des travaux de la maison des services ? La réponse est quant à elle correcte.

Madame le Maire précise que ce sera corrigé.

Le procès-verbal N° 2 du 17 février 2020 validé à l'unanimité

Réponses aux questions du dernier conseil municipal :

Question de Monsieur Corvaisier : Fréquentation des salles

FREQUENTATION DES SALLES DE LOCATION 2019

PREQUENTATION DES SALLES DE LOCATION 2015									
	SALLE GIRARD		Salle des Fêtes Dissé		Espace Ro	Espace Ronsard		Vaunaval	
	Nbre utilisateur	Jours loués	Nbre utilisateur	Jours loués	Nbre utilisateur	Jours loués	Nbre utilisateur	Jours loués	
Janvier	2	3	2	2	2	8	4	7	
Février	2	3	1	1	5	7	8	16	
Mars	4	6	9	10	1	1	4	7	
Avril	3	4	5	9	5	5	5	9	
Mai	3	4	4	6	2	2	6	12	
Juin	3	5	5	6	3	5	7	15	
Juillet	2	3	2	3			5	16	
Août	2	4	5	8			5	10	
Septembre	4	6	6	6	1	1	5	10	
Octobre	5	8	4	6	2	2	7	14	
Novembre	4	6	3	3	4	5	5	9	
Décembre	2	3	7	9	1	1	6	12	
Total	36	55	53	69	26	37	67	137	

Question de Monsieur Renou : nombre de chambres au dernier étage pour VAUNAVAL

• Il y a 5 chambres soit 10 couchages

Question de Monsieur Corvaisier : coût des panneaux pour l'adressage

- Pour les plaques de numérotation : 560 plaques ont été commandées pour un prix total de 3 088.62 € HT soit 3 706.35 € TTC
- Pour les panneaux de noms de rue, ils n'ont pas encore été commandés, le devis s'élève à 5 955,30 € HT soit 7 146,36 € TTC.

Information suite à la remarque de Monsieur Delanoue : Correction faite sur les tarifs du camping (inversion des tarifs entre campétoile et cabadienne)

I – Affaires financières

Une annexe est jointe au présent conducteur afin d'expliquer le mécanisme de l'affectation des résultats d'un budget communal.

• <u>AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE NOUVELLE LE LUDE</u>

Mme le Maire laisse la parole à M. Néron

Préambule de M. Néron sur le choix de procéder ce soir aux affectations de résultat.

Et de reporter le vote du compte administratif ultérieurement.

M. Néron expose les projets de délibération.

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'année 2019 :

Section de fonctionnement :

- année 2018 – excédent	3 151 996.72 €
- année 2019 – déficit	- 33 674.66 €
Résultat excédent	3 118 322.06 €

Section d'investissement :

Résultat déficit	- 680 820.71 €
- année 2019 – déficit	- 1 283 889.30 €
- année 2018 – excédent	603 068.59 €

Restes à réaliser : recettes 998 363.08 €

dépenses 528 104.77 € Soit un excédent de financement 470 258.31 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

- porter au 1068 – affectation en réserve	210 562.40 €
- porter au 002 – excédent de fonctionnement reporté	2 907 759.66 €

- porter au 001 – déficit d'investissement reporté..... - 680 820.71 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET CAMPING

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'année 2019 :

Section de fonctionnement :

- année 2018	-€
- année 2019 – excédent	281 989.12 €
Résultat excédent	281 989.12 €

Section d'investissement :

Résultat déficit	- 281 989.12 €
- année 2019 – déficit	- 203 702.14 €
- année 2018 – déficit	- 78 286.98 €

Restes à réaliser : recettes -€

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

Survante.	-01 000 10 0
- porter au 1068 – affectation en réserve	281 989.12 €
porter au 1000 uniteration on 1000 uniteration	£
- porter au 002 - excédent de fonctionnement reporté	C
*	201 000 12 6

- porter au 001 – déficit d'investissement reporté..... - 281 989.12 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET RONSARD

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'année 2019 :

Section de fonctionnement :

- année 2018	- €
- année 2019 – excédent	51 905.33 €
Résultat excédent	51 905.33 €

Section d'investissement :

_
- 39 905.92 €
- 11 999.41 €
- 51 905.33 €

Restes à réaliser : recettes dépenses - € 22 998.44 €

Soit un besoin de financement 22 998.44 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

- porter au 1068 – affectation en réserve	51 905.33 €
- porter au 002 - excédent de fonctionnement reporté	€
- porter au 001 – déficit d'investissement reporté	51 905.33 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET EAU

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'année 2019 :

Section de fonctionnement:

de louctionnement :	
- année 2018 – excédent	588 486.94 €
- année 2019 – déficit	- 2 426.01 €
Résultat excédent	586 060.93 €

Section d'investissement:

Résultat excédent	184 760.97 €
- année 2019 – excédent	96 680.31 €
- année 2018 – excédent	88 080.66 €

Restes à réaliser :	recettes	- €
1605605 th 1 builded	dépenses	27 525.80 €
Soit un besoin de financement		27 525.80 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'année 2019 :

Section d'exploitation :

Résultat excédent	164 071.08 €
- année 2019 – excédent	17 501.67 €
- année 2018 – excédent	146 569.41 €

Section d'investissement :

Résultat excédent	345 340.63 €
- année 2019 – déficit	- 28 375.86 €
- année 2018 – excédent	373 716.49 €

Restes à réaliser : recettes 65 305.80 €

dépenses45 371.19 €Soit un excédent de financement19 934.61 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

- porter au 002 excédent de fonctionnement reporté......164 071.08 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour faire suite aux dernières commissions qui se sont réunies, Madame le Maire donne lecture du tableau des subventions proposées d'être accordées aux associations pour l'année 2020, tableau envoyé préalablement à la séance par mail.

Les commissions ont arrêté le montant des subventions à accordées aux associations pour l'année 2020.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le tableau ci-dessous.

COMMISSION SCOLAIRE	
Amicale des écoles publiques	2 843 €
Collège - demande de subvention en action secourisme	360 €
Association des parents d'élèves LOUPERVIERS	233 €
CFA CCI de la Sarthe	105 €
Chambre des Métiers de la Sarthe (élève x 21€)	42 €
CFA Coiffure Sarthe	42 €

MFR Bernay en champagne	21 €
Lycée Jeanne Delanoue (Cholet)	21 €
MFR Verneil Le Chétif	42 €
FSE du collège du Lude	650 €
Classe de Neige	3 840 €
OGEC Sainte Anne Notre Dame / subvention de fonctionnement	41 152 €
TOTAL	49 351 €
COMMISSION SOCIALE	
Conf.Syndicale des familles La Flèche LIRE ET COMPRENDRE POUR VIVRE	170 €
Les Jardiniers Sarthois	150 €
FNATH	170 €
Association des conciliateurs de justice	170 €
Abord'Age	250 €
Centre de secourisme ludois - Croix Rouge	350 €
Don du sang	700 €
Comité de Secours Populaire La Flèche	350 €
Génération mouvement du Lude et Dissé	300 €
CDIL	180€
TOTAL	2 790 €
COMMISSION CULTURELLE	
UNC	200 €
Association ludoise des victimes et rescapés des camps nazis du travail forcé	200 €
Le Lude Renaissance	5 200 €
Maison des Jeunes (MJC Hervé Bazin)	4 400 €
Art et Verre	150€
Le théâtre du Chapeau	150 €
Cercle du théâtre	150 €
Interlude	150 €
Orchestre d'Harmonie (42 € / musicien)	2 646 €
UNC Dissé	200€
Société de musique de Dissé (42€ / musicien)	1 260 €
TOTAL	14 706 €
COMMISSION SPORT	
SUBVENTION DE BASE	
Sport club ludois Badminton	270 €

Billard Club Ludois	270 €
Société de boules PEAN	270 €
Sport club ludois section cyclotourisme	270 €
Jeunesse sportive ludoise (football)	270 €
Sport club ludois Handball	270 €
Judo club ludois	270 €
Karaté club	270 €
Sport nautique ludois	270 €
Pétanque Ludoise	270 €
Centre équestre ludois association Cavalude	270 €
Courir au Lude	270 €
Team Rameau 72 Le Lude	270 €
Tennis club ludois	270 €
The Fashions Stars (twirling)	270 €
Vélo Club Ludois	270 €
AS Dissé (football)	270 €
La truite marconnaise	270 €
Société de boules (dissé)	270 €
Corps et muscle (gymnastique)	270 €
Libellule du Loir	270 €
Danse	270 €
LLD Danse	270 €
rutsall animation	270 €
TOTAL	6 480 €
AIDE SUPPLEMENTAIRE POUR FORMATION DES JEUNES	
port club ludois Badminton	990 €
port club ludois section cyclotourisme	140 €
eunesse sportive ludoise (football)	2 343 €
port club ludois Handball	1 988 €
udo club ludois	609 €
araté club	1 601 €
port nautique ludois	2 007 €
entre équestre ludois association Cavalude	2 065 €
ennis club ludois	605 €

Danse	1 719 €
Libellule du Loir	277 €
TOTAL	14 795 €
TOTAL	21 275 €
COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE	
Salon de l'artisanat	650 €
TOTAL	650 €
SOUS-TOTAL	88 772 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	
SUBVENTION D INVESTISSEMENT ou AIDE à un projet	
Karaté club (aide à la formation d'encadrement)	200 €
Libellule du Loir (aide à l'achat d'un PC portable à hauteur de 20%)	120 €
Les écuries de Vaunaval (financement d'un obstacle)	1 500 €
TOTAL	1 820 €
Circuit de la Sarthe	25 000 €
Subvention CHAM (Chantier-école) - recettes sollicitées de 80 %	260 000 €
TOTAL	375 592 €

Après délibération, par 34 voix pour et 2 abstentions (M. Frizon et M. Corvaisier, principalement sur la dernière partie du tableau – subventions d'investissement et d'aide au projet –, le Conseil Municipal valide le montant des subventions aux associations pour l'année 2020.

<u>Les montants en rouge</u> : en attente de pièces complémentaires ; la subvention ne sera versée qu'à réception des documents demandés, au plus tard le 31 décembre 2020.

Questions du Conseil:

M. Delanoue : Est-ce que l'écurie de Vaunaval est une association ? Mme le Maire : Oui, il y a les deux, une association et un club.

M. Delanoue: Est-ce que le montant des subventions pour le chantier école sera recalculé chaque année?

Mme le Maire: Effectivement, il peut être différent puisque c'est en fonction du nombre de jeunes. M. Frizon remarque qu'il est important de continuer d'être exigent, de demander aux associations des informations sur leur budget, leurs autres subventions

M. Frizon précise que les nouvelles demandes avec le nouveau dossier sont utiles.

• <u>DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE DIFFÉRENTS PARTENAIRES POUR LA JUMENTERIE</u>

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2020 concernant la signature de la convention partenariale avec l'Association « Chantiers Histoire et Architectures Médiévales » pour la Jumenterie.

Le financement du chantier-école s'élève à 259 600 €; la Mission Bern participe à hauteur de 116 000 €. D'autres financeurs sont également sollicités, la Fondation du Patrimoine, la Région, le Département, etc., l'objectif étant d'obtenir 80 % de subvention.

Afin de solliciter les partenaires financiers, une délibération est nécessaire.

Délibération :

Dans le cadre du projet de chantier-école pour la restauration de la Jumenterie, le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 3 abstentions (M. Frizon, M. Corvaisier et Mme Pottier), autorise Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter différents partenaires financiers.

• VOTE DU BUDGET 2020 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE NOUVELLE LE LUDE

M. Néron donne lecture du compte-rendu de la commission des finances

Vu les articles L 2311-11, et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Principal de la Commune,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 32 voix pour, 1 voix contre (M. Corvaisier) et 3 abstentions (M. Frizon, Mme Pottier et M. Delanoue), d'adopter le budget primitif principal de la commune nouvelle pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 7 879 157.46 € en fonctionnement et 5 487 592.28 € en investissement.

Questions du Conseil:

Sur le fonctionnement

Remarque de M. Delanoue sur la difficulté de réduire la masse salariale alors que nous avons une strate supplémentaire qui est la communauté de communes

Mme le Maire fait remarquer que les augmentations de charges sont liées aux augmentations incompressibles des charges du personnel.

M. Néron fait remarquer que dans le cadre des mises à disposition de personnel à la communauté de communes Sud Sarthe, la commune refacture des coûts de personnel, ce qui ne baisse pas les charges mais augmente les recettes, puisque nous avons des compensations financières.

M.Frizon: Quelle est la raison de l'augmentation du compte chauffage urbain (60613)?

M. Néron : Il s'agit de journées complémentaires, donc on rattache les factures de novembre et de décembre.

Madame le Maire: L'ancienne banque CIC qu'il a bien fallu chauffer ainsi que de nouveaux bâtiments supplémentaires.

M. Frizon: Quelle est la raison de l'augmentation du compte assurance (6161).

Mme le Maire: Il s'agit du nombre de bâtiments à assurer, de plus lorsque nous avons des sinistres, l'année suivante, les cotisations augmentent.

Mme le Maire fait remarquer que l'augmentation était prévue de 30 % mais que nous avons réussi à baisser le taux d'augmentation à 9 %.

M. Frizon: Le compte divers a considérablement augmenté (6238)?

M. Néron: C'est juste un changement d'imputation

M. De Nicolaÿ: Pourquoi n'avez-vous pas mis plus de recette comme par exemple les dotations forfaitaires de solidarité rurale? Est-ce une précaution?

Mme Le Maire: Sans avoir les informations, nous avons adopté une posture de prudence.

M. de Nicolaÿ; interroge sur la construction des bâtiments industriels, pourquoi n'est-il pas prévu de recettes pour ces loyers?

Réponse de M. Néron complétée par Mme Le Maire: Nous n'avons pas d'augmentation de loyer et nous avons aussi vendu des bâtiments. De plus le construction des bâtiments et donc les recettes afférentes ne seront que sur le budget 2021.

M. Frizon: Quelles sont les dépenses imputées au 6257?

Mme le Maire: Il s'agit des dépenses liées aux réception; en 2020, Le Lude reçoit le congrès des Maires de la Sarthe.

M. Frizon: qu'est-ce que le compte 64138?

M. Néron : c'est le RIFSEEP pour les noms titulaires.

M. Frizon: A quoi correspond la dépense imputée au 657364?

M. Néron: C'est la subvention d'équilibre annuelle vers les budgets Ronsard et Camping

Sur l'investissement:

Présentation faite par M. Néron

Mme Le Maire donne un complément d'information :

En 2020, 130 000 € d'investissement sont prévus pour des travaux dans les bâtiments loués aux entreprises ludoises qui sont régulièrement soutenues et encouragées par la commune.

M. Delanoue explique son vote principalement à cause de la création du boulodrome.

VOTE DU BUDGET 2020 – BUDGET CAMPING

M. Néron donne lecture du compte-rendu de la commission des finances

Vu les articles L 2311-11, et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Principal de la Commune,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif Camping pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 178 122.57 € en fonctionnement et 345 577.04 € en investissement.

Questions du Conseil:

M. Frizon: Les inondations actuelles risquent-elles de retarder l'ouverture du camping?

Mme le Maire: Non

M. Legrand: y'a-t-il eu des dégâts sur les tentes? Les cocos?

Mme le Maire: Non car il n'y a pas de plancher.

A propos des inondations, Mme Le Maire explique les démarches de surveillance et de protocole organisées tout le week-end. Elle fait remarquer l'engagement des agents prêts à intervenir, elle précise que le Directeur des services techniques est intervenu dimanche avec M. Tricot pour faire un état de situation.

La dégradation du matériel a été évitée ; il n'y aura pas de de retard dans l'ouverture.

VOTE DU BUDGET 2020 – BUDGET RONSARD

Vu les articles L 2311-11, et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Principal de la Commune,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 35 voix pour et 1 contre (M. Corvaisier), d'adopter le budget primitif Ronsard pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 323 916.38 € en fonctionnement et 227 573.37 € en investissement.

Questions du Conseil:

M. Frizon demande quel est le projet d'investissement pour la salle conviviale

Mme Le Maire: c'est un projet pensé par Mme Bompas

Mme Le Maire informe de la vétusté de certaines parties de l'Espace Ronsard, et la nécessité de rénover et d'entretenir et précise que cet état de vétusté est logique car le bâtiment a 25 ans.

VOTE DU BUDGET 2020 – BUDGET EAU

Vu les articles L 2311-11, et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Principal de la Commune,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif Eau pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 689 366.68 € en fonctionnement et 302 409.41 € en investissement.

VOTE DU BUDGET 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu les articles L 2311-11, et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Principal de la Commune,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 646 511.34 € en fonctionnement et 721 326.19 € en investissement.

• CONVENTION DE MANDAT POUR LA PERCEPTION DES RECETTES AU TITRE DE L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (I.R.V.E.)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que :

- par délibération en date du 04 mars 2019 nous avons décidé d'adhérer au groupement de commande compte tenu de la volonté de faire implanter une borne IRVE sur notre territoire ;
- dans le cadre de ce groupement de commande, un appel d'offre a été lancé au terme duquel l'entreprise Bouygues Energies et Services SAS a été déclarée titulaire du marché IRVE ;
- dans le cadre de l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques une convention de mandat est nécessaire pour la perception des recettes ;
- cette convention doit être signée avec l'entreprise Bouygues Energies et Services SAS,
- conformément aux termes du marché, l'entreprise Bouygues Energie et Service SAS versera annuellement l'ensemble des recettes à la commune et facturera cette prestation pour un montant de 7% de ces recettes.
- Vu l'article L.1611-7-1 du C.G.C.T.,
- Vu la délibération n° en date du 04 mars 2019,

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention de mandat avec l'entreprise Bouygues Energie et Services SAS, nécessaire pour la perception des recettes à intervenir dans le cadre de l'exploitation d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques ;
- accepte de percevoir annuellement la totalité des recettes relatives à l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques de la part de l'entreprise Bouygues Energie et Services SAS et de rémunérer l'entreprise à hauteur de 7% du total de ces recettes en contrepartie de sa gestion.

Questions du Conseil:

Remarque de M. Legrand sur le fonctionnement des Zoé, les voitures ne sont pas toujours rechargées car elles ne sont pas bien branchées.

Mme le Maire propose qu'il serait peut-être bien de faire une journée portes ouvertes pour la mise en service des voitures Zoé.

II - Ressources humaines

• CRÉATION DE POSTES DE NON-TITULAIRES POUR RENFORT

Afin d'assurer l'entretien des sanitaires et locatifs du camping, l'entretien et la surveillance à la piscine, ainsi que renforcer les équipes des services techniques pendant la période estivale, des ouvertures de postes d'agents non-titulaires sont nécessaires.

Madame le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour la création de postes :

Service	Missions	Libellé du poste statutaire	Quotité	Durée	Nombre d'agents nécessaires
Camping	Entretien sanitaires + locatif	Adjoint technique	Temps non complet	du 01/06 au 30/09	3
Piscine	Surveillance de baignade	Educateur des APS	Temps complet	du 01/07 au 31/08	2
Piscine	Entretien des locaux	Adjoint technique	Temps complet	du 01/07 au 31/08	1
Service Technique	Renfort désherbage manuel + plantations	Adjoint technique	Temps complet	du 01/05 au 30/06	1
Service Technique	Renfort estival espaces verts	Adjoint technique	Temps complet	du 01/07 au 31/08	1
Service Technique	Renfort estival bâtiments/ festivités/voirie	Adjoint technique	Temps complet	du 01/07 au 31/08	1
Service Technique	Entretien technique et maintenance au camping	Adjoint technique	Temps complet	du 01/05 au 30/09	1
Service Technique	Peintre	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	A compter du 10/03	1

Madame le Maire précise que l'ensemble de ces postes valent pour 1.75 ETP annuel.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à créer 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet du 1er juin au 30 septembre 2020, 2 postes d'éducateurs des APS à temps complet du 1er juillet au 31 août 2020, 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 1er mai au 31 août 2020, 2 postes d'adjoint technique du 1er juillet au 31 août 2020, 1 poste d'adjoint technique du 1er mai au 30 septembre 2020 et 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 10 mars 2020.

Questions du Conseil:

Mme Pottier Demande des précisions sur le poste entretien de la piscine. Mme le Maire : C'est l'entretien, l'hygiène, la surveillance des vestiaires.

III – Questions Diverses

Information des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation :

- Signature du marché de vidéoprotection pour un montant de 165 104.44 € HT, soit

198 125.33 € TTC; une subvention de l'Etat d'un montant de 63 723 € a été accordée.

Mme Thomazeau : combien de caméra y-a-t-il?

M. Tricot: il y en a 22

- Le marché des travaux de la lagune d'un montant de 66 270 € HT est en cours de signature ; après entretien avec une responsable de l'Agence de l'eau, ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à une aide de l'Agence de l'eau à hauteur de 40 % ; le marché ne pourra donc être signé qu'après accusé de réception de la demande de subvention par l'Agence de l'eau.

Les élus de la minorité souhaitent vous interroger sur les points suivants :

1- Pouvez-vous nous indiquer où en est le projet de fourrière dans les bâtiments Barrault ?

Mme le Maire explique que le projet est toujours en cours ; il est long à s'installer mais devrait aboutir.

En attendant nous avons des demandes pour d'autres locations qui pourraient permettre d'attendre l'arrivée de ce projet.

2- Quel est le coût des panneaux signalétiques concernant les nouvelles rues, question posée lors du Conseil précédent ?

Réponse apportée en début de séance

3- Le site Internet de la commune n'est pas à jour avec des informations obsolètes depuis plusieurs années (comité de jumelage, les TAP, le CMJ, le collège, les Ouistitis...)! Il nous semblait que la commune rémunérait un employé chargé de la Communication, qu'en est-t-il?

Les corrections ont déjà été apportées et les améliorations sont à venir avec l'arrivée ce jour du nouveau chargé de communication, Monsieur Jonathan Duclaut.

Question complémentaire par M. Frizon sur l'état des arbres dans la commune suite à un arbre tombé devant le portail de l'ancien hôpital. Mme le Maire précise qu'une entreprise spécialisée a vérifié l'état des arbres.

M. Frizon fait une remarque sur les comportements que nous devons avoir dans le cadre de la démocratie et de la posture à avoir dans ce cadre et regrette que certains ne l'aient pas toujours en faisant référence à des échanges sur les réseaux sociaux qu'il ne peut pas approuver.

Mme Le Maire fait le même constat.

M. Frizon salue les conseillers qui ne seront pas élus. Mme Le Maire remercie l'ensemble des élus du conseil pour leur travail pendant 6 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22H45.

En mairie, le 12 mars 2020 Le Maire, Béatrice LATOUCHE

Page 14 sur 14